

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 2

L'an 2026, le 30 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'hôtel de ville de Lapugny sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 17 avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17 avril 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

- 4 MAI 2026

Et publication du :

- 4 MAI 2026

Présents : Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, Mme Aurore DELHOMEZ, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Laly EVERAERE, Mme Camille LABBE, M. Adrien LALART, M. Jérôme MOULIN-BEUGIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY, M. Patrick DELANNOY, M. Benjamin LASS,

Excusés : Mme Stéphanie GORYNIA (donne pouvoir à M. Frédéric THULIEZ), Mme Karine VICHERY (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES), Mme Julie RENOULD-PETITPAS (donne pouvoir à M. Benjamin LASS),

Absents : Mme Marjolaine DELRUE,

A été nommée secrétaire : Mme Camille LABBE

D20260430-04 BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1/2/3

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes comme en dépenses, comme suit :

Section de Fonctionnement : 2 759 420.00 Euros.

Section d'Investissement : 219 800.00 Euros.

Monsieur le Maire propose le Budget suivant :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	677 600.00 €	013	Atténuation de charges	5 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 455 058.00 €	70	Produits services du domaine/ventes diverses	142 600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	364 200.00 €	73	Impôts et taxes	123 641.00 €
66	Charges financières	68 762.00 €	731	Fiscalité locale	1 753 995.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	74	Dotations et participations	688 684.00 €
68	Dot. Prov. Semi-Budget.	5 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	45 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	187 800.00 €			
	TOTAL	2 759 420.00 €		TOTAL	2 759 420.00 €

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	121 800.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	32 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	17 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	187 800.00 €
21	Immobilisations corporelles	81 000.00 €			
	TOTAL	219 800.00 €		TOTAL	219 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le Budget 2026 ci-joint :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Maire



REÇU LE . 04 MAI 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille

